

la *p'tite* feuille

n° 1 octobre 2012

de Bourg-en-Lavaux

ÉDITORIAL



Répondre aux nouvelles exigences cantonales

La mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire vaudoise (LEO), votée en 2011, et du Concordat intercantonal HarmoS impose d'une part de regrouper tous les élèves du secondaire dans un même bâtiment ou groupe de bâtiments ainsi que de leur offrir toutes les branches à options et les différents niveaux pour le français, les mathématiques et l'allemand. Cela ne devient économiquement raisonnable que dans la mesure où l'on dispose de bâtiments dont la capacité d'accueil minimale est de 300 élèves. C'est pour répondre à cette exigence que les communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin ont décidé de s'unir pour ériger ensemble un nouveau bâtiment scolaire destiné aux élèves du secondaire dans nos cinq communes.

Comme vous l'avez certainement lu, ce bâtiment sera construit sur le site du Verney à Puidoux.

Pour présenter les grandes lignes de cette réorganisation scolaire, la municipalité organise une soirée d'information le 1^{er} novembre à 20 heures à Grandvaux.

Yves Kazemi
Municipal en charge des écoles

IMPRESSUM

Contact rédaction :
021 821 04 04, info@b-e-l.ch
Accompagnement éditorial
et coordination :
Delacrétaz & Associés, Lausanne
Maquette : Atelier UBU, Lausanne
Impression : ch-print.com, Cully

NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE POUR BOURG-EN-LAVAU

UNE DÉMARCHÉ ACCOMPAGNÉE

Choisir des partenaires

À l'issue d'un processus de réorganisation débuté en septembre 2011, les communes de Pully, Paudex et Belmont ont décidé de constituer entre elles un nouvel établissement secondaire. De son côté, la commune de Lutry n'a pas désiré poursuivre de collaboration avec d'autres entités communales.

Compte tenu de cette situation, nous nous sommes très naturellement tournés vers les communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin. Nous collaborons déjà avec elles dans le cadre du réseau ARAJEL (accueil de jour). Ensemble, nous avons décidé de créer un nouvel établissement scolaire.

Le choix de l'implantation du collège secondaire à construire

La société MicroGIS, à St-Sulpice, spécialisée dans ce type de problèmes, a été mandatée pour évaluer le meilleur lieu d'implantation du futur collège secondaire: Ruvines (Cully) ou plaine du Verney (Puidoux)?

Les critères définis pour cette étude ont été les suivants:

Démographie: analyse de l'évolution démographique et localisation géographique des ménages.

Transports: éloignement et accessibilité actuels et futurs des deux sites (en rapport avec la démographie).

Infrastructures: qualité des infrastructures actuelles et coût de construction envisageable.

Légalisation: possibilités actuelles et futures de construction sur chacun des deux sites.

Evolutivité: possibilités d'extension selon les éventuels besoins futurs sur place.

Les résultats de l'étude détaillée de MicroGIS a rapidement amené les cinq municipalités à la conclusion unanime que le site du Verney à Puidoux présentait les meilleurs atouts, pour chacun des critères considérés. Ce nouveau collège secondaire devrait pouvoir accueillir les élèves à la rentrée 2016.

INVITATION A LA POPULATION DE BOURG-EN-LAVAU

Judi 1^{er} novembre 2012, à 20 heures à la Grande salle de Grandvaux

Thèmes

Evolution de l'organisation communale découlant de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire).
Etudes préalables : objectifs, méthode et résultats. Décisions communales. Discussion et table ronde.

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue

2. Contexte, perspectives et enjeux de la nouvelle organisation scolaire

- Mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).
M. P. Jaccard, dir.gén. adj. à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGE0).
M. J.-M. Jacquemet, conseiller en développement organisationnel (DGE0).
- Résultats de l'étude sur l'implantation d'un collège secondaire sur les sites de Cully et Puidoux.
M. A. Pointet, directeur MicroGIS SA, St-Sulpice.
- Vers une nouvelle organisation scolaire pour la Commune par M. Y. Kazemi, municipal.

3. Table ronde et discussion avec les orateurs

La table ronde sera modérée par Mme Marion Freiss, préfète du district de Lavaux-Oron.

La manifestation prendra fin à 21.30 heures. Les conversations pourront se poursuivre sur place, avec nos hôtes de la soirée, en partageant le verre de l'amitié offert par la Commune.

AUTRES POINTS ET OPPORTUNITÉS POUR NOTRE COMMUNE

Regrouper au niveau communal l'enseignement primaire, développer les capacités d'accueil de jour et les activités parascolaires

Pour le niveau primaire, le principe de proximité communale prévaut et les enfants de Bourg-en-Lavaux suivront leur scolarité primaire sur le territoire communal. Pour adapter notre organisation à l'exigence constitutionnelle de la journée continue, nous envisageons de regrouper les classes primaires sur les deux sites actuels du Genevrey (Grandvaux) et des Ruvines (Cully).

Nous pourrions du même coup renforcer nos capacités d'accueil de jour de la petite enfance ainsi que les activités parascolaires sur ces deux sites.

Cette évolution imposera une adaptation des bâtiments existants et la construction de locaux supplémentaires. Cela sera fait parallèlement à la réalisation du collège secondaire intercommunal. La mise en place de transports scolaires efficaces sera un autre chapitre prioritaire.

Anticiper les conséquences pour la Commune

Cette évolution engendrera des coûts importants pour la Commune en termes de construction certes mais aussi de planification, d'organisation et de finances.

La municipalité présentera dans le courant de l'année prochaine un préavis d'intention au Conseil communal définissant les orientations stratégiques, les échéances et les enjeux financiers de cette réorganisation.

Une attention particulière sera portée à l'avenir des classes primaires d'Aran, Epesses et du Vanel à Cully, qui seront ainsi libérées. Plusieurs pistes sont aujourd'hui en cours de réflexion.

Consultation permanente et information régulière

La réorganisation scolaire en cours ne sera pas sans conséquence sur les habitudes et l'organisation sociales de notre commune. Afin de bien appréhender cette évolution, les autorités municipales ont mis en place, dès le début de leur réflexion, un groupe de travail consultatif constitué de représentants du corps enseignant, de parents, de responsables de l'accueil de jour et des transports scolaires.

Avec ce premier numéro «la p'tite feuille» et la séance d'information publique du 1er novembre, la municipalité entend tenir la population étroitement informée de l'évolution de ce dossier d'importance pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre commune.

CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous trouverez sur le site Internet www.b-e-l.ch, page « Actualité/réorganisation scolaire 2012-2016 » toutes les informations relatives à la nouvelle organisation scolaire communale.

Vous pouvez aussi contacter M. Yves Kazemi, municipal des écoles.

076 362 11 84

yves.kazemi@b-e-l.ch



Collège du Genevrey, Grandvaux



Collège des Ruvines, Cully



Site du Verney, Puidoux

SYNTHÈSES DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION COMPARATIVE DES SITES SCOLAIRES

	SITE DES RUVINES (CULLY)	SITE DU VERNEY (PUIDOUX)
Démographie	La commune de Bourg-en-Lavaux, sur son secteur de Grandvaux, et la commune de Puidoux présentent le plus fort potentiel de croissance démographique de la région. La localisation des ménages avec famille permet cette appréciation.	
Transports	Sans ambiguïté, le site du Verney répond le mieux aux critères suivants : centralité actuelle et future du site ; proximité par rapport aux familles ; accessibilité des élèves excentrés ; charge globale pour l'organisation et les coûts de transport.	
Infrastructures I Bâtiments	Le collège des Ruvines a été construit en 1983. Un assainissement important de l'isolation thermique des façades du bâtiment est aujourd'hui en cours.	Le collège du Verney a été construit en 1971 et 1975. Mis à part les rénovations usuelles, le bâtiment ne demande pas d'assainissement spécifique.
Infrastructures II Équipements actuels et coûts de construction	Les deux sites ne présentent pas de différence notable en ce qui concerne les équipements scolaires actuels, respectivement les coûts de construction estimés pour l'augmentation des capacités d'accueil (sans tenir compte des coûts de rénovation des bâtiments ni de la construction d'un réfectoire ou d'une bibliothèque)	
Infrastructures III Équipements sportifs	Terrain de football et équipements d'athlétisme disponibles sur le stade des Ruvines adjacent au collège.	Piscine couverte, deux terrains de football, équipements d'athlétisme et terrain multisports disponibles sur site.
Législation I Situation actuelle	Le site des Ruvines est une zone d'utilité publique inscrite dans le PPA Ruvines-Dessus à la Gare.	Le site du Verney est légalisé en zone d'équipements collectifs A.
Législation II Potentiel constructible	Le potentiel constructible actuel ne permet pas d'accueillir 300 élèves sur le site des Ruvines. Une révision du PPA est à l'examen préalable auprès des services de l'Etat pour les besoins du primaire et du pré- et parascolaire. La mise à l'enquête publique est prévue pour la fin 2012.	Le potentiel constructible actuel du Verney permet la construction d'un collège secondaire d'une capacité de 300-350 élèves.
Evolutivité	Sur le plan urbanistique, le site des Ruvines ne permet pas d'augmenter la capacité du futur collège au-delà de 300 élèves.	Le site du Verney permet d'envisager une augmentation de la capacité d'accueil du futur collège au-delà de 300 élèves.